**LETTRE AUX PARENTS ET AUX MEMBRES DU PERSONNEL**

|  |
| --- |
| **Concernant les lettres aux parents et aux membres du personnel :*** Aucune lettre ne devrait être envoyée si le diagnostic n’a pas été confirmé par un test de laboratoire.
* Les MADO doivent toujours être signalées à la DSPublique afin qu’elle valide la démarche.
* Aucune lettre ne devrait être envoyée sans l’accord préalable de la DSPublique.
 |

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Service de garde ou école : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Objet : Shigellose**

Chers parents,

Chers membres du personnel,

Présentement, au service de garde ou à l’école, une personne souffre de shigellose. Cette maladie est causée par une bactérie. Vous trouverez ci-joint de l’information sur cette maladie.

Si une personne qui fréquente le milieu présente les symptômes de cette maladie, elle devrait consulter un médecin pour que des tests sur les selles soient faits. Elle devrait rester à la maison en attendant les résultats.

Apportez cette lettre lors de la consultation. Elle pourra orienter les interventions du médecin. Si des tests sont faits sur les selles et confirment le diagnostic de shigellose, s’il vous plaît, informez-en le service de garde ou l’école.

Merci de votre collaboration,

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 (en lettres moulées)

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

p. j. Feuillet de renseignements

**Shigellose**

**Renseignements et conseils**

**Qu’est-ce que la shigellose?**

La shigellose est une infection intestinale causée par une bactérie appelée *Shigella*. Elle se manifeste par de la diarrhée accompagnée de fièvre et de crampes abdominales. Il peut y avoir du sang ou du mucus dans les selles.

**Comment se transmet-elle?**

La bactérie est présente dans les selles de la personne malade. La shigellose s’acquiert par ingestion de la bactérie. La maladie peut se transmettre par des aliments, de l’eau, des mains ou des objets contaminés. Parfois, la bactérie peut contaminer l’environnement et être ingérée par la personne lorsqu’elle porte ses mains ou un objet contaminé à sa bouche.

C’est une maladie très contagieuse, et la personne infectée peut transmettre la bactérie durant une période pouvant aller jusqu’à quatre semaines, même si elle n’a plus de symptômes. Elle ne doit pas préparer d’aliments ou de boissons pour d’autres personnes, ni donner des soins, ni fréquenter un service de garde.

**Comment la détecter?**

Des tests sur les selles doivent être faits pour confirmer la maladie.

**Comment la shigellose est-elle traitée?**

Le traitement consiste à réhydrater la personne. En général, il n’est pas indiqué de traiter les infections bénignes avec des antibiotiques, car il s’agit le plus souvent d’une infection qui se guérit en quelques jours.

Un traitement antibiotique est recommandé lorsque la personne atteinte est à risque de transmettre la maladie (ex. : les manipulateurs d’aliments et les travailleurs en service de garde), est immunosupprimée ou présente une infection grave.

**Comment prévenir la shigellose?**

On peut prévenir la maladie en appliquant les mesures d’hygiène habituelles;

* En se lavant les mains :
* après être allé aux toilettes;
* après avoir changé la couche d’un enfant;
* après avoir aidé un enfant à aller aux toilettes;
* avant de manipuler des aliments;
* après avoir manipulé des œufs, de la viande et de la volaille crus;
* après avoir touché un animal ou son environnement;
* avant de manger.
* En appliquant les règles de sécurité des aliments. Pour ces règles, voir le *Guide des bonnes pratiques d’hygiène et de salubrité alimentaires* publié par le MAPAQ : [Guide des bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaires (gouv.qc.ca)](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guidemanipulateur5.pdf).
* En nettoyant et en désinfectant fréquemment les surfaces contaminées, en particulier la table à langer, les toilettes, comptoirs et robinets de la salle de bain, les jouets des enfants.
* En évitant de boire de l’eau à l’occasion de la baignade.